



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre. Un an	12 fr. 00
— Six mois	7 00
Autre-mer. Un an	15 00
— Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

Annonces, la ligne.	0 fr 30
Réclames, la ligne.	1 00

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ au Conseil Supérieur des Colonies.

Candidat Saint-Pierrais

RIOTTEAU, ÉMILE,

Député de la Manche

A NOS LECTEURS

A l'heure où paraîtra ce numéro de l'Égalité, nous serons à la veille de voir s'écouler 1892, pour faire place au centenaire de cette année mémorable à laquelle nous devons les grands principes qui régissent notre pays, notre gouvernement républicain.

Liberté, Égalité, Fraternité.

A cette occasion, nous adressons à nos charmantes concitoyennes, à nos chers concitoyens, l'expression sincère de nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité,

Nous souhaitons notamment :

à la haute administration de la colonie de rester longtemps au milieu de nous, afin d'y poursuivre son œuvre utilitaire et progressiste, et de se mettre de plus en plus à même de se rendre compte des besoins du pays qu'un long séjour lui permettra de mieux connaître. L'hygiène et l'instruction publique n'auront qu'à y gagner.

aux élus du suffrage universel, qu'ils mettent leur intelligence et leurs aptitudes en commun au service de ceux dont ils ont l'honneur d'être les représentants.

à nos sympathiques autorités judiciaires une augmentation de personnel qui leur procurera des loisirs auxquels elles ont droit et dont elles sont trop souvent privées.

à notre colonie, qu'elle choisisse aux prochaines élections un délégué digne et capable de la représenter utilement, en attendant que le gouvernement de la république, toujours soucieux des intérêts coloniaux, lui accorde un siège au parlement,

à nos armateurs que la prochaine campagne de pêche soit plus heureuse que la dernière, que la morne soit plus abondante, d'un débit plus facile et plus lucratif,

à nos constructeurs, calafats, charpentiers et en général à tous nos ouvriers une solution prompte pour leurs justes réclamations, solution qu'ils obtiendront facilement dès que, grâce à l'appui de notre sympathique Gouverneur, la faculté de se syndiquer leur sera accordée,

aux jeunes St-Pierraises de se présenter toutes devant M. le Maire avec un époux de leur choix,

aux jeunes époux, qu'un gros bébé du sexe préféré couronne leur œuvre à la fin de l'année,

aux ménagères, que pour leur permettre d'utiliser les bons conseils de tante Rosalie, le marché venu de Paris l'an dernier sorte des magasins où il a été enfermé depuis longtemps et commence enfin à voir le jour,

à ceux qui n'aiment pas l'obscurité, que l'éclairage électrique vienne remplacer les lampes fumeuses dont ont eu à se plaindre nos concitoyennes de Montre tout et Plassin,

à nos potaches, qu'ils profitent des excellentes leçons de leurs maîtres, et à ces derniers qu'ils s'empressent de donner satisfaction aux parents qui attendent d'eux les résultats les plus brillants.

Enfin aux potinières, cancanières, qui excellen dans l'art de donner des coups de langue à tort et à travers de se conformer aux principes de la charité chrétienne qui défend de parler mal de son prochain,

à la nouvelle société française du service postal, qu'elle réussisse dans son entreprise patriotique, et qu'elle nous fasse

bientôt voir le nouveau bateau français portant pavillon français,

quant à nos amis, nous leur serrons les phalanges digitales, extirpées de ces vieilles branches ce qui remplacera avantageusement nos cartes de visite.

LA RÉDACTION.

Plusieurs commerçants de la localité ont failli être victimes la semaine dernière d'une escroquerie qu'on s'étonne de ne pas voir se renouveler plus souvent, étant donné la facilité avec laquelle nos compatriotes acceptent les bank-notes des pays environnans.

Le 20 décembre, deux individus présumés américains se présentèrent chez Messieurs Légasse et achetèrent diverses marchandises pour cinquante-deux dollars qu'ils soindèrent en échange de bank-notes portant comme inscription: Bank of Acadia Liverpool, et comme gravure, les unes des petits amours toutous se culbutant le derrière, les autres un bateau à vapeur.

M. Christophe Légasse qui se méfiait de la valeur de ces bank notes se rendit à la Banque St-Pierraise où l'administrateur M. Deville lui apprit qu'il n'existe plus à Liverpool (Nova-Scotia) depuis sept ou huit ans et que par conséquent les bank-notes ne valaient plus un hard.

Plainte fut portée au Parquet qui se mit en mesure de rechercher les auteurs de cette escroquerie, dont le signallement avait été donné. Quelques heures après, la gendarmerie mettait la main sur les audacieux filous. C'étaient les nommés Louis Wharton, capitaine de la goëlette A. R. Brittenden du port de Gloucester, son second Vast Rose et Patrick Kinsella, passager à bord de la goëlette. Amenés devant M. le Procureur de la République, ils prétendirent que c'était de bonne foi qu'ils avaient reçu les bank-notes à Liverpool sans vouloir dire le nom de celui de qui ils les tenaient.

A peine leur arrestation était-elle connue que des négociants trompés dans les mêmes conditions que M. Légasse se succédèrent au Parquet. Le chiffre total des bank-notes véreuses s'eleva à cent vingt-trois dollars.

Tous les détenteurs de ces billets ont été désintéressés, mais cette affaire doit porter son enseignement.

Est-ce que la Chambre de commerce ne pourrait pas se renseigner sur les banques étrangères qui émettent des billets de banque et prévenir la population partout les moyens de publicité sur celles qui circulent et dont en ignore ici la déconfiture? Nous n'en attendons pas moins de l'initiative intelligente de son président actuel, l'honorable M. Le Breton, dont la vigilance à sauvegarder les intérêts de la place est bien connue

NOËL.

Il n'est pas de fête qui soit plus populaire que celle de Noël. Dans notre siècle qui abandonne si facilement les anciennes traditions qu'il considère comme surannées et trop vieux jeu, on célèbre encore l'anniversaire de la naissance du Christ presque partout. En France, certains pays ont conservé les anciennes coutumes, leur façon différente de fêter ce jour. Les familles bretones se réunissent pour attendre l'heure de la messe autour de l'âtre où flambent les bûches immenses, et là chacun à la ronde chante un couplet de circonstance. Ces refrains ont tous un caractère commun, ils célèbrent la naissance du Christ, l'adoration des mages et des bergers dans un langage naïf empreint d'une douce poésie. Presque toujours ces refrains sont versifiés en patois ou en langue vulgaire d'une simplicité remarquable, d'où l'art est banni. Ils sont aussi rustiques que les personnages qui les chantent.

A minuit les bandes s'acheminent en silence vers l'Eglise. Un jeune gars, tenant une lanterne allumée à la main, ouvre la marche et conduit le cortège par les sentiers souvent difficiles. L'office est entendu avec recueillement et on s'en retourne à la maison pour se livrer à des agapes fraternelles. Dans notre pays de S-Pierre, il est malheureux de voir se perdre ces usages qui contribuent pour une large part à resserrer les liens de famille ou d'amitié. A qui en incombe la faute? Ne serait-ce point au clergé, qui pour des raisons personnelles ou des motifs nullement fondés se refuse à encourager les anciennes traditions. Quand on vient nous dire: la messe de minuit est une cause de désordre, les gens en profitent pour se livrer à des orgies et à des excentricités que l'Eglise réprouve, c'est à hausser les épaules. Soyons logiques jusqu'au bout, si vous refusez de célébrer la messe de minuit, ne faites pas de messe de cinq heures, parce qu'il arrive que beaucoup en profitent pour rester au café toute la nuit sous prétexte de se rendre à l'office de cinq heures, et alors on tombe de Charybde en Scylla. De deux choses l'une, célèbrez l'anniversaire de la naissance de Jésus à minuit ou ne la célèbrez pas du tout. Que signifie cette fumisterie d'indiquer cinq heures? Absolument rien, si la société devient décadente, le Christianisme y contribue dans une large mesure en dérogeant constamment aux principes établis.

Comme chrétiens, nous protestons contre une chose qui ne se fait nulle part en France, et nous protestons parce que les ministres du culte portent une atteinte grave à l'auréole divine et poétique qui entoure nos croyances. Ce qui

se recommande dans la religion catholique plus que dans aucune religion, c'est la magnificence des cérémonies, cette magnificence, il faut la conserver en l'accompagnant aux goûts de l'époque; sinon on s'expose fort à favoriser la chute vers le scepticisme, à détacher de plus en plus les croyants et même les fervents.

L'Égalité supposait dans son dernier numéro que l'honorable abbé Tibéri n'avait pas rétabli la messe de minuit parce qu'on avait devancé son idée, tel n'est point notre avis. Nous ne pouvons nous résoudre à croire qu'on ait obéi à un vain sentiment d'amour-propre que la religion condamne, mais alors dans quel but a-t-on agi? qu'on nous le dise, et si les motifs invoqués sont sérieux, nous nous empêtrons d'abonder dans le même sens. M. l'abbé Tibéri est trop libéral et trop intelligent pour obéir à un sentiment digne d'un esprit étroit. La fête de Noël se célèbre partout avec pompe. Les indifférents eux-mêmes ne la laissent pas passer sans manifester d'une façon ou de l'autre, parce qu'elle leur rappelle des souvenirs d'enfance qu'on aime toujours à se remémorer. Aussi il n'est pas admissible que St-Pierre peuplé surtout de bretons, de normands et de basques, provinces où on conserve le plus profondément l'amour du passé, fasse exception à la règle commune. Combien entendraient avec plaisir les vieux refrains d'autan, débités dans ces veillées de Noël, et combien seraient heureux de pouvoir ranouveler ces soirées qui rappellent le pays d'origine.

L'un de nos reporters a eu les jours derniers un interview avec l'un des commerçants les plus cotés de la place au sujet du service postal français. De cet entretien, il résulte à l'évidence que les gros dividendes annoncés antérieurement dans l'Égalité, seront bel et bien distribués chaque année à ceux qui auront eu le bonheur de prendre des actions.

Le taux actuel de l'intérêt d'un capital n'est plus actuellement dans tous les pays que de 2 à 3 pour 0/0, or la compagnie française qui fera le service postal entre Saint-Pierre et l'Amérique donnera certainement entre 6 e: 8 pour 0/0.

Cette évaluation ne paraît pas exagérée si on tient compte que le nouveau vapeur en outre de la subvention, transportera la plus grande partie des morues qui s'en vont vers Boston. Les frais d'exploitation sont peu considérables, et on ne peut réellement espérer placer mieux ses capitaux que à 6 ou 8 pour 0/0 plus la caisse d'amortissement. Les métropolitains ont saisi rapidement l'occasion d'employer

leur cap taux pour une entreprise aussi certaine que lucrative.

Calomniez, Calomniez, il en restera toujours quelque chose . . .

Telle est la morale des Jésuites.

Les inscriptions nombreuses constatées dès l'ouverture de notre collège ne devaient pas être de nature à contenir ses adversaires.

Aussi déjà les calomnies commencent elles !

Ah ça mais a-t-on fini ?

Nous l'avons dit, nous nous ferons les défenseurs de ceux qui sont destinés à donner à nos enfants une instruction moderne dont ils n'avaient pas le moindre doute jusqu'à ce jour.

A cet effet nous rechercherons les auteurs des calomnies et l'un de nos rédacteurs offrira son gracieux et empressé concours aux professeurs calomniés pour poursuivre en justice comme ils le méritent les menteurs et les calomniateurs.

Quelques condamnations sévères serviront, espérons-le, de douche salutaire aux méchants et de leçon à ceux qui voudraient les imiter.

De plus nous citerons, si on le désire, tout les faits authentiques qui ont motivé certains départs de notre colonie.

On nous comprend n'est ce pas ?

Qu'en ne nous pousse pas à bout si non, on en apprendra de vertes.

A bon entendeur salut.

Félicitations à Monsieur le Maire. Depuis lundi dernier l'administration municipale fait fonctionner dans nos rues un nouveau racloir trainé par des bœufs.

Cette machine, quoique d'une construction très simple, est appelée à rendre à la colonie de signalés services.

Son fonctionnement sera parfait lorsqu'elle aura été suffisamment testée.

Elle se compose d'un vaste triangle dont un angle très aigu ouvre des voies dans la neige qu'elle rejette de chaque côté de la chaussée.

Cette innovation conforme aux désirs exprimés par l'*Egalité* fait honneur à notre administration municipale à qui nous nous empressons d'adresser nos sincères félicitations.

A quand maintenant l'éclairage électrique ; il suffirait d'écrire aux compagnies de St-Jean et Sydney pour les amener à nous donner la lumière publique gratuitement en échange d'une concession de monopole.

est en voie de formation.

Quelques uns de nos concitoyens se proposent d'ouvrir une salle d'escrime.

Nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à se faire inscrire dans nos bureaux, à titre provisoire.

L'exercice des armes est en des plus hygiéniques et recommandés par la médecine moderne.

Un prévôt donnera la leçon chaque soir de 8 à 10 heures.

Des démarches doivent être faites auprès du propriétaire du café Joinville pour en obtenir une salle confortable.

Dans notre compte rendu de la fête d'inauguration du nouveau collège laïque, nous avons fait remarquer que, par exception, le pavillon ne flottait pas le 18 décembre, au presbytère, sur l'école communale et à l'hôpital.

Cette coïncidence nous avait amené à penser que les sœurs de cet établissement public avaient suivi l'exemple ou obéir à un ordre de leur chef ecclésiastique.

Informations prises, nous savons maintenant qu'il n'a pu en être ainsi, car ces estimables religieuses n'ont aucunement à s'occuper de ces fonctions confiées à d'autres. Nous savons encore que notre sympathique chef du service de santé n'a du relever aucune faute contre le concierge de l'hôpital proposé à cette employé, car ce dernier, après avoir hissé son pavillon a du l'amener immédiatement par suite d'accident.

Nous sommes heureux de pouvoir faire cette rectification, et nous souhaitons de n'avoir à relever jamais que des faits qui paraissent singuliers à première vue et sont tout naturels par suite des circonstances dans lesquels ils se produisent.

Nous l'avons plusieurs fois dit, nos critiques se produiront toujours sans parti pris et seront l'écho de l'opinion publique.

Lorqu'elles seront erronnées, on nous verra les premiers à en faire la déclaration à nos lecteurs, et à leur donner ainsi l'explication naturelle d'incidents qui, s'ils n'étaient pas relevés, pourraient donner lieu à de fausses interprétations.

Vieux.

M. Dufour, gérant de l'importante maison d'armement A. Lemoine, est mort dans sa famille, quelques jours après son arrivée en France. C'était un homme de mœurs douces qui sera unanimement regrétté.

Nous espérons que M. Foucart qui a secondé M. Dufour dans les opérations de pêche à l'Île aux Chiens sera choisi par M. A. Lemoine comme leur représentant dans la colonie.

Nous appelons l'attention de la haute administration sur la confection du calendrier édité tous les ans par l'imprimerie du Gouvernement. Ce calendrier (voir celui de 1892,) est conçu sur un plan par trop réactionnaire. Ainsi, à la date du 14 Juillet, on n'inscrit pas : «fête nationale» mais S. Bonaventure.

En revanche, on n'omet aucune fête liturgique même la plus insignifiante. Qu'est ce que par exemple au 18 novembre, «La dédicace de l'Eglise» et le 2 Juillet la visite de la B. V. M. (sic) ?

Autre critique: Parmi les saints et les saintes, nous voyons figurer des noms étranges, même celui d'un *Borgia* !!! (10 octobre)

Quel est l'auteur de ce calendrier rétrograde? Nous l'ignorons, mais quoique la chose n'ait pas une grande importance, nous prions cependant le service auquel ressortit la rédaction du calendrier de veiller à ce que ce document ne soit plus entaché de l'esprit d'obscurantisme.

NÉCROLOGIE.

Mme la supérieure de l'hôpital militaire de St-Pierre, en religion sœur Baptiste, est décédée dimanche soir. Nouvellement arrivée dans la colonie pour remplacer la regrettée sœur Marie Joseph, la sœur Baptiste avait su acquérir les sympathies de toute la population. Gaie, spirituelle, avenante, causeuse fort agréable elle avait su plaire et se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient. Aussi l'émotion a été grande en ville lorsqu'on a appris cette mort aussi prompte. La veille encore elle paraissait ne ressentir aucun malaise, il est à supposer qu'elle a succombé à la suite d'une congestion.

Mercredi dernier une nombreuse affluence accompagnait la vénérable supérieure à sa dernière demeure. À l'office, M. l'abbé Tibéri a prononcé un remarquable panégyrique où il a fait ressortir les qualités dominantes de l'estimable défunte. Au cimetière, devant le cortège imposant qui avait tenu malgré la rigueur de la température à assister à la cérémonie jusqu'au dernier moment, M^r le Gouverneur de la Colonie et M^r le chef du service de santé ont rendu un témoignage solennel des regards unanimes de la population entière. Chacun a écouté avec recueillement et émotion les excellentes paroles qui suivent :

Discours de Monsieur le Gouverneur,

La sœur supérieure Baptiste à qui nous voulons dire aujourd'hui un dernier adieu était à peine depuis un an dans la colonie et cependant nous sentons en la perdant tout le vide qu'elle laissera. Sympathique, gaie, affable, elle allait à son devoir, entreprenait les tâches qu'elle s'assujettait avec l'entrain d'un soldat français montant à l'assaut, qui aurait pu croire en la voyant si active, si vaillante que la mort était tellement proche et qu'elle devait arrêter si brusquement cette vie dévouée aux autres.

Vingt quatre ans d'enseignement, dix années de direction d'oeuvres charitables destinées au soulagement des mineurs de Blanzy, telle fut sa

préparation au poste qu'elle était venu occuper
parmi nous.

¶ Nous avons été témoins de l'intérêt passionné
qu'elle apportait à l'accomplissement de ses de-
multiples.

Elle avait pris à cœur une institution nouvelle
qui, elle le sentait bien peut dans un avenir pro-
chain, donner une ressource à la population la-
borieuse de ce petit pays et c'est grâce à elle en
grande partie que l'administration locale a vu
réussir aussi complètement l'enseignement de
la dentelle.

Elle aimait à s'occuper des besoins des petits,
des humbles et se montrait la collaboratrice zélée
de toutes les bonnes volontés charitables, à
l'école, à l'ouvrage, à l'hôpital : elle avait l'œil à
tout et animait tout de son exemple.

Oui la mort est impitoyable non pour celle
qui disparaît mais pour ses sœurs affligées et
et aussi pour ceux qu'elle secourait, qu'elle en-
courageait de son vaillant exemple.

En leur nom et au nom de la Colonie.
ADIEU.

Monsieur le Gouverneur, Messieurs,

Je viens au nom du corps de Santé des co-
lonies, au nom des sœurs de l'hôpital militaire,
au nom des malades, rendre un supreme hom-
mage à Madame Marie-Thérèse Arman¹, en
religion Sœur Baptiste, supérieure principale
des sœurs de St-Joseph de Cluny. La noble
femme qui va dormir son dernier sommeil loin
des siens, sous la troide terre de St-Pierre, n'a
pas voulu être du monde, mais en y rejoin-
çant, elle a choisi une meilleure part. Elle s'est
donnée toute entière à ceux qui souffrent, & le
a voulu être leur consolatrice, elle a voulu être
une mère pour la grande famille des déserités
de la fortune et de la santé et pendant trente
cinq ans, avec une admirable abrégation, elle
a été l'éducatrice au Creuzat et à Barzy aux
écoles de mineurs-l'hospitalière. Ici, elle es-
merte à la tâche.

Quand on pense aux trésors de désintéres-
sement, de générosité, de dévouement dépensés
par elle pendant son long apostolat, on est
saisi d'admiration et l'on regrette amèrement
de voir brusquement tranchée une existence si
dignement remplie, Madame vous n'avez pas
voulu chercher ici bas les encouragements à
votre zèle, vous avez les yeux fixés plus haut
vers le royaume n'étant pas de ce monde, vous
avez maintenant la seule récompense que vous
ambitionnez, vous êtes près de Dieu.

Messieurs, l'épitaphe que l'on devra graver
sur sa tombe qui va se refermer sera : Elle a
passé en faisant le bien. Vous avez voulu
Monsieur le Gouverneur, vous avez voulu Mes-
sieurs en vous associant à notre deuil, rendre
hommage aux vaillantes sœurs hospitalières
si cruellement éprouvées, les sœurs et le ser-
vice de santé vous en remercieront profondément.

Par notre câble spécial récemment ré-
paré, nous apprenons avec un vif plaisir
que M. l'abbé Tibéri, sur la présentation
du supérieur général des pères de la con-
grégation du St-Esprit, Emonet, a été
agrémenté par le St-Siège en qualité de supé-
rieur ecclésiastique aux îles St-Pierre et
Miquelon.

Cet honorable supérieur nous donne le
meilleur exemple de la charité chrétienne,
qui exige que nous lassions à autrui ce
que nous désirerions qu'on nous fit à
nous même.

**
Un indiscret nous apprend que le di-
recteur de l'intérieur indisposé a obtenu
une permission d'absence de huit jours.
Pendant cette période les affaires de la
colonie sont confiées à M. Laroche, chef

dubureau de direction de l'intérieur.

La congrégation des sœurs vient d'être
de nouveau éprouvée par la mort de la
supérieure de notre pensionnat; elle avait,
dit-on, 70 ans.

L'Administrateur Gérant, A. Lemoine

ANNONCES

Etude de M^e Eugène SALOMON, notaire, sis-
e à St-Pierre, rue de Séze.

VENTE VOLONTAIRE

L'an 1893 le mercredi 25 janvier, à
deux heures du soir en l'étude du notaire
soussigné.

A la requête de :

Monsieur Julien Frémont, marin-pé-
cheur demeurant à l'Ile-aux-Chiens.

Il sera procédé à l'adjudication à l'ex-
tinction des feux au plus offrant et dernier
enchérisseur, d'un immeuble divisé en
quatre lots et dont la désignation suit :

DESIGNATION:

Premier Lot:

Une propriété sis à l'Ile aux chiens
consistant en grèves cabane et échouerie
et jardin borné au nord par le Lot N° 2.
au Sud par Delanoë à l'Est par l'Anse à
Tréhouard et à l'Ouest par le domaine.

Mise à prix deux mille francs
ci. 2,000 fr. 00

Deuxième Lot:

Une autre propriété sis à l'Ile-aux-Chiens,
consistant en grèves, cabanes et
échouerie, bornée au nord par le troisième
lot à l'est par l'anse à Tréhouard, au sud
par le numéro 1 et à l'ouest par le domaine.

Mise à prix deux mille francs
ci. 2,000 fr. 00

Troisième Lot:

Une propriété sis à l'Ile-aux-Chiens,
consistant en grèves, jardin, cabanes et
échouerie le tout borné au nord par le
lot numéro 4, au sud par le lot numéro 2,
à l'est par l'anse à Tréhouard et à l'ouest
par le domaine.

Mise à prix quinze cents francs
ci. 1,500 fr. 00

Quatrième Lot:

Une propriété, sis à l'Ile-aux-Chiens,
consistant en grèves, maison et échouerie,
le tout borné au nord par la rade,
au sud par le lot numéro 3, à l'est par
l'anse à Tréhouard et à l'ouest par le do-
maine.

Mise à prix mille francs
ci. 1,000 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour par-
venir à la vente a été déposé en l'étude du
notaire soussigné où toute personne peut
en prendre connaissance avant l'adjudica-
tion.

St-Pierre, le 27 décembre 1892.

Le Notaire,
E. SALOMON.

Etude de M^e Eugène SALOMON, agréé,
sise à St-Pierre rue de Séze.

DE PAR LE PEUPLE, LA LOI ET JUSTICE

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

En l'audience des criées du tribunal de
première instance des îles Saint-Pierre
et Miquelon, séant au palais de justice à
Saint-Pierre,

D'un immeuble sis à Saint-Pierre, dé-
pendant de la succession du sieur Emile
Théberge.

L'adjudication aura lieu le lundi, seize
janvier 1893, à deux heures du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-
tiendra

Que par suite de la surenchère du
sixième faite par acte du greffe du 14 no-
vembre 1892, signifié et dénoncé, par ex-
ploit de Héguy, huissier à St-Pierre, en
date du dix-sept décembre courant, à :

1^o Monsieur Aimé Théberge, proprié-
taire et dame Marie Ollivier, son épouse,
demeurant à St-Pierre;

2^o Monsieur Auguste Théberge, arma-
teur, demeurant à St-Pierre;

3^o Madame Eugénie Théberge, sans
profession, épouse de Monsieur Joseph
Lepelletier, armateur, demeurant à St-
Pierre;

4^o Madame Annette Théberge, sans pro-
fession, épouse de Monsieur André Vimont,
armateur, demeurant à Saint-Pierre.

Il sera aux requêtes, poursuite et dili-
gence de M. Louis Humbert, clerc de no-
taire, demeurant à Saint-Pierre, suren-
chérisseur, procédé à la nouvelle adjudica-
tion d'un immeuble, dépendant de la
succession du sieur Emile Théberge, en
son vivant, armateur à St-Pierre, adjugé
à MM. Auguste Théberge, Joseph Lepel-
tier et André Vimont, suivant procès-ver-
bal d'adjudication dressé par le notaire
de la colonie, le sept décembre [courant],
sur licitation et par autorité de justice

DESIGNATION.

Un immeuble sis à Saint-Pierre, au
fond du Barachois, consistant en deux ma-
gasins, graves et dépendances, le tout
borné dans son ensemble, au nord par
Kampmann, au sud par l'étang Boulo, à
l'est par le chemin du Barachois et à
l'ouest par Kampmann.

Mise à prix trois mille six cents francs
ci. 3,600 fr. 00

Une expédition du cahier des charges
dressé par le notaire de la colonie, a été
déposée au greffe du tribunal où toute
personne peut en prendre connaissance
avant la vente.

Fait à St-Pierre, le 27 décembre 1892

L'agréé poursuivant,
E. SALOMON.

St-Pierre Imprimeur A. Lemoine.